

VILLE DE NEUFCHATEAU

# AVIS

Le Collège Communal porte à la connaissance de la population sa délibération du 24/11/2017 et relative à l'objet repris ci-dessous.

Cette délibération peut être consultée au secrétariat communal, Grand-Place 1 à Neufchâteau, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

***Modification du règlement-redevance provisoire pour la mise à disposition de l'espace 29***

Le Directeur Général,

J-Y DUTHOIT

A Neufchâteau, le 30/11/2017

Le Bourgmestre,

D. FOURNY